



Contester/Déposer plainte Condamnation 1ere Instance 2009

Par dvi, le **01/12/2012** à **00:34**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de faire appel ou de contester (déposer une plainte si nécessaire) une condamnation pénale en 1ere instance de 2009, dans une procédure pénale, médiatique et numérique, concernant un politique, la justice n'ayant pas été respecté (instruction charge/décharge), il y a des preuves flagrantes de mensonge et de manipulation de la justice ainsi que des médias.

j'avais fais appel mais je n'ai jamais eu de retour, et ayant déménagé plusieurs fois je ne retrouve pas ce papier, par contre je sais que l'administration l'a!

Ne trouvant plus de travail à cause de cette affaire,

j'aurai besoin de conseils avant de prendre un avocat et d'engager des frais dans un cabinet de e reputation.

Merci pour votre aide

Damien